

**Grand Matabiau, quais d'Oc
Aménagement du secteur Marengo**

**Convention d'application n°1 au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)
Avenant n°2**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-3-2D-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Etat, ministère de la Transition Ecologique, représenté par Monsieur Pierre-André Durand, Préfet de la Région Occitanie ;

Ci-après désigné « l'Etat »

La Région Occitanie, dont le siège est à Toulouse (31000), 22 boulevard du Maréchal Juin, identifié au SIRET sous le numéro 233 1000 15000 12, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Carole DELGA, dûment habilitée à cet effet par délibération de la Commission Permanente en date du 16 Avril 2021 ;

Ci-après désignée « La Région »

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine représenté son Président Monsieur Jean-Michel LATTES, agissant conformément à la décision du Conseil Syndical du 11 Février 2026;

Ci-après désigné « Tisséo Collectivités »

Toulouse Métropole, dont le siège est situé 6 rue René Leduc - BP 35821, 31505 Toulouse cedex 5, représenté par son Président, Monsieur Jean Luc MOUDENC, dûment habilité à cet effet, en vertu d'une délibération du Bureau de la Métropole du 3 mars 2021 ;

Ci-après désigné « Toulouse Métropole »

Europolia, Société Publique Locale de Toulouse Métropole, au capital de neuf cent mille euros (900 000 €), dont le siège social est à Toulouse (31 010), Bâtiment A – 21 boulevard de la Marquette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro SIREN 528 861 685, représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Raphaël Catonnet, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes aux termes d'une décision du Conseil d'Administration du 28 juillet 2020.

Ci-après dénommée « Europolia »

SNCF Gares & Connexions, SA au capital social de 77 292 590 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège est situé 16 avenue d'Ivry à Paris (75013)
Représentée par Vincent BOUVIER agissant en sa qualité de Directeur des Programmes du Sud-Ouest

Ci-après dénommée « SNCF Gares & connexions »

Les signataires étant, ci-après, ensemble dénommés « les parties »

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-3-2D-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

Adopté par le Comité de Pilotage Grand Matabiau, quais d'Oc, le 17 octobre 2019, le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Grand Matabiau, quais d'Oc a été signé par l'ensemble des acteurs institutionnels, parties prenantes à la mise en œuvre de ce projet structurant :

- Le 26 février 2020, par la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse, le groupe public unifié (SNCF), Tisséo-Collectivités, Tisséo Ingénierie et Europolia ;
- Et le 12 octobre 2020, par l'Etat, dernier signataire, en présence de Madame Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition Écologique, chargée du Logement.

Dès l'adoption du Projet Partenarial d'Aménagement Grand Matabiau, quais d'Oc les partenaires ont souhaité mettre en place, sans tarder, un dispositif de coordination technique dédié au développement du secteur Marengo.

L'aménagement de ce secteur associe, en effet, des enjeux liés à l'émergence du projet urbain, ainsi qu'à la transformation du système de transports desservant Grand Matabiau. Si le secteur Marengo constitue un assemblage d'infrastructures et d'équipements relevant de compétences, de domanialités et de maîtrises d'ouvrages diverses, les partenaires du PPA Grand Matabiau ont néanmoins souhaité le concevoir comme un projet cohérent.

Ainsi, afin de garantir la cohérence d'ensemble du secteur Marengo, la Région Occitanie, Tisséo-Collectivités, Toulouse Métropole et Europolia, SPL de Toulouse Métropole, ont contractualisé la première convention d'application du PPA Grand Matabiau, quais d'Oc.

Cette convention a défini un programme d'études et de missions de coordination technique dont la mise en œuvre s'étalait de 2020 à 2026, pour un montant total de 2 988 k€ TTC, à savoir :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise au point du programme fonctionnel du secteur Marengo ;
- Ordonnancement, pilotage et coordination inter-projets et interchantiers ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation du processus City Information Modeling ;
- Etudes de flux ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la planification d'une communication coordonnée ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une stratégie partagée en matière d'énergie et de développement durable ;
- Expertise spécifique en sûreté et sécurité publique.

Par ailleurs, la convention prévoyait la mise à disposition d'un espace de partage des documents d'études et des supports de coordination, sous forme d'une Gestion Electronique des Documents (GED).

Ces études sont pilotées par Europolia, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement Grand Matabiau et financées par Toulouse Métropole, la Région Occitanie et Tisséo Collectivités, au travers d'une clé de financement retenant une répartition à parité pour les missions de coordination générale, et un financement au prorata des coûts travaux pour les missions en lien avec les phases opérationnelles.

Le programme d'études est aujourd'hui bien engagé puisque quatre missions, confiées à des prestataires extérieurs, ont été réalisées ou sont en cours (Etudes de flux, AMO énergie & développement durable, OPC inter chantiers, communication partenariale).

La première phase de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Développement durable – Energie, a fait l'objet d'un partenariat entre Europolia et Efficacity, institut pour la transition énergétique de la ville, en vue de déployer une stratégie énergétique et environnementale partagée entre les différents maîtres d'ouvrages du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Marengo.

Cette mission a été retenue par l'Etat comme étant éligible à l'enveloppe PPA 2020. Une subvention de 150 000 € ayant été attribuée, à ce titre, à Europolia. Un avenant n°1 a été signé le 25 mai 2021 et a permis de modifier la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc, afin d'intégrer l'Etat, en tant que partenaire co-financeur, à hauteur de la subvention allouée, d'une part, et de l'associer pleinement à la gouvernance du dispositif de coordination technique du secteur Marengo, d'autre part. L'avenant n°1 a également permis de modifier la durée prévisionnelle et la programmation financière initialement arrêtée, au regard de l'actualisation du pilotage technique et financier du dispositif d'études.

A l'avancement des différentes phases de conception des opérations constituant le PEM de Marengo, certaines des études ou outils initialement programmés n'ont pas été jugés nécessaires à réaliser ou mettre en œuvre :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise au point du programme fonctionnel du secteur Marengo ;
- Plateforme de Gestion Electronique de Documents ;
- Expertise spécifique en sûreté et sécurité publique (les projets Halle des mobilités, ligne C et parvis ont mené leurs propres ESSP et mis en cohérence les prescriptions de chacun des projets attenants).

Par ailleurs, la mission d'AMO pour l'animation du processus CIM a été internalisée par Europolia, qui en assure la responsabilité par l'intermédiaire de son bureau d'études interne.

Dans le même temps, de nouveaux besoins d'études et de travaux sont apparus et jugés nécessaires par l'ensemble des partenaires du PEM :

- Stratégie communication et conception signalétique fermeture PASO
- Etude de génie civil permettant de mesurer les impacts structurels entre les différentes infrastructures : la Halle des mobilités sous MOA Région Occitanie, sur les ouvrages ligne C (station Matabiau Gare) sous MOA Tisséo, et les passages souterrains prolongés, portés par SNCF Gares & Connexions ;
- Actualisation du schéma directeur du PEM Matabiau-Gares ;
- Mise à jour du schéma directeur signalétique à l'échelle du PEM Matabiau Gares, intégrant les équipements d'intermodalité du PEM de Marengo ;
- Déploiement de supports de signalétique partenariale sur le parvis Marengo ;
- Mise en place d'une base logistique mutualisée pour les projets Halles des mobilités, station ligne C et les espaces publics du PEM sur le secteur Périole (conception, travaux et exploitation) ;
- Etude aérodynamique à l'échelle des projets Halle des mobilités, station ligne métro ligne A et C, prolongement des souterrains SNCF pour étudier les circulations d'air entre les ERP et garantir le confort pour les usagers au sein des espaces.

Il convient dès lors d'une part de mettre à jour la liste des études et travaux initialement programmées dans la convention d'application n°1 et d'autre part de prolonger la durée de cette dernière, ces nouvelles études et travaux s'étalant sur une durée postérieure à 2028.

Les nouveaux besoins identifiés ci-dessus couvrent un périmètre d'études et travaux comprenant le projet de prolongement des souterrains nord et sud, mais aussi la gare Matabiau historique. SNCF Gares & Connexions n'étant pas signataire de la convention d'application n°1, les parties se sont entendues afin d'intégrer le groupe SNCF, en tant que partenaire co-financeur.

Au regard de l'ensemble des éléments ci-dessus énoncés, il est apparu nécessaire par les Parties de venir modifier par avenant n°2 la convention d'application n°1 initiale.

IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant n° 2 a pour objet de prendre en compte les principes d'évolution de la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc, en actant l'évolution du programme d'études, en intégrant un programme de travaux, en ajustant sa traduction financière, et adaptant le périmètre des partenaires signataires de la convention et en prolongeant sa durée jusqu'à fin 2028, date prévisionnelle de mise en service de la phase 2 du PEM de Matabiau Gares.

ARTICLE 2. INTEGRATION D'UNE NOUVELLE PARTIE A LA CONVENTION

Initialement signée entre la Région Occitanie, Tisséo-Collectivités, Toulouse Métropole et Europolia, la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc a déjà été élargie à l'Etat à l'occasion de l'adoption de l'avenant 1. Elle est aujourd'hui élargie à SNCF Gares & Connexions, en sa qualité de partenaire co-financeur du dispositif de coordination technique du secteur Marengo.

ARTICLE 3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 - DEFINITION ET CONSISTANCE DES ETUDES

Afin de tenir compte d'une part des suppressions d'études initialement programmées et des nouvelles études envisagées et d'autre part de l'ajout de travaux nécessaires au regard des partenaires signataires de la convention, l'article 2 de la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc est remplacé dans son ensemble par la rédaction qui suit.

« ARTICLE 2. DEFINITION ET CONSISTANCE DES ETUDES ET TRAVAUX

OPC inter-MOA / inter chantiers :

L'OPC interchantiers / inter-MOA est le chef d'orchestre des opérations programmées sur Marengo.

- Il compile les plannings produits par les maîtrises d'œuvre de chaque opération, depuis les phases d'études jusqu'à la livraison complète des aménagements. Il restitue aux maîtres d'ouvrages les points d'alerte issus de cette compilation, et propose des ajustements ne remettant pas en cause l'objectif global de livraison ;
- Il tient à jour un tableau de bord des actions à mener, mis à disposition de chaque maître d'ouvrage. Cet outil d'aide au pilotage des opérations vise à faciliter la prise en compte des interfaces par les maîtrises d'œuvre de chaque opération ;
- Il s'assure de la compatibilité des organisations travaux : emprises et accès chantiers, grues, maintien des fonctionnalités voyageurs... etc.

L'OPC interchantiers / inter-MOA présente une analyse des risques aux différents maîtres d'ouvrages, à une fréquence mensuelle durant les phases études, puis à une fréquence hebdomadaire dès les phases travaux.

Etudes de flux :

Chaque maître d'ouvrage prévoit de réaliser des modélisations de flux détaillées au sein de son périmètre d'études. Toutefois, ces dispositifs non coordonnés ne garantissent pas la prise en compte exhaustive des enjeux à l'échelle du secteur Marengo. Il est donc proposé d'organiser des études de flux intégrant l'ensemble du système de transports, ainsi que les espaces publics environnants.

Ces études de flux viendront valider la conception générale des aménagements. Afin de tenir compte du déphasage des études techniques, elles se dérouleront en 3 étapes successives entre 2020 et 2023, permettant de conforter les études d'avant-projet portées par chaque maître d'ouvrage.

AMO développement durable & énergie :

Dans le cadre de la convention d'études partenariales de Grand Matabiau, Europolia et Efficacy – institut pour la transition énergétique de la ville – ont engagé un partenariat de recherche et développement en 2018. Ce partenariat visait à dégager des scénarios énergétiques mettant à profit des énergies locales renouvelables au sein du pôle d'échanges multimodal, et offrant des opportunités de mutualisation entre différents bâtiments, tant pour le vecteur thermique (via un réseau local tempéré) que pour l'électrique (via un projet d'autoconsommation collective).

Il ressort de cette analyse que des sources locales d'énergie sont bien présentes au sein du PEM ou à ses franges, et que leur valorisation est d'autant plus performante qu'elle s'inscrit dans la structuration d'une communauté de producteurs et de consommateurs.

L'objectif est de concrétiser la dynamique enclenchée dès 2018, en positionnant un garant du processus d'études dans la durée.

- Il s'agit prioritairement de coordonner le déploiement d'une stratégie énergétique partagée entre les différentes maîtrises d'ouvrages impliquées, au travers d'un accompagnement scientifique transversal, de prescriptions techniques propres à chaque projet du secteur Marengo, et d'un accompagnement juridique dans la mise en place d'une gouvernance opérationnelle de communautés locales de l'énergie ;
- Par ailleurs, il demeure important de déployer une expertise spécifique venant assoir la robustesse économique du système ;
- Enfin, cette action permettra d'inscrire le secteur Marengo dans une démarche pilote de labellisation durable des pôles d'échanges multimodaux.

Par ailleurs, CERTIVEA et Efficacy ont publié un Guide pratique sur les Pôles d'Echanges Multimodaux pour accélérer le développement des projets d'infrastructures durables, dont le PEM Matabiau-Gares était site pilote. Europolia a activement contribué à l'élaboration de ce guide.

Le déploiement d'infrastructures majeures visant à favoriser l'intermodalité et les mobilités durables sur le secteur Marengo constitue une opportunité de lancer une démarche de certification HQE Infrastructures du PEM Marengo. Le périmètre de certification couvrira la Halle des mobilités (hors bureaux), la vélostation et les espaces publics.

Pour piloter et animer cette démarche, il convient de désigner une AMO certifié HQE qui aura en charge le montage des outils de reporting, le suivi des indicateurs à chaque phase du projet (programme, conception, chantier et post mise en service), l'assistance lors des audits Certivea.

Il convient également de contractualiser avec Certivea pour la réalisation des audits pour l'ensemble des phases précitées et l'attribution de la certification HQE infrastructures.

AMO Communication – phase opérationnelle :

La très forte imbrication des opérations du secteur Marengo implique de déployer un dispositif de communication bien coordonné. En particulier, et afin d'éviter l'accumulation de supports de communication, ainsi que les messages contradictoires, il est proposé de piloter la communication riverains / voyageurs au travers d'un prestataire commun. Chaque MOA pourrait aussi faire passer ses messages, l'AMO communication garantissant la cohérence d'ensemble.

Stratégie communication et conception signalétique fermeture PASO

Les travaux de la station de métro ligne C Matabiau Gare et la mise en accessibilité du passage souterrain reliant la gare SNCF Toulouse Matabiau à la station Marengo SNCF (ligne A) nécessitent la fermeture de ce passage souterrain pour une durée de 1 an. Cette fermeture implique des modifications importantes des cheminements de circulation des voyageurs et nécessite un accompagnement accru en amont et pendant cette période de situation perturbée. Il convient de s'adjoindre les services d'une agence de communication pour déployer un plan de communication adapté en plusieurs temps (avant, pendant la fermeture et à la réouverture) et d'un expert en signalétique pour concevoir l'ensemble des supports de jalonnement à destination des voyageurs. La fabrication et la pose des supports restent à la charge des MOA (Toulouse Métropole) ou opérateurs de transport concernés (SNCF Gares & Connexions & Tisséo Voyageurs).

AMO génie civil :

3 infrastructures majeures d'intermodalité (Halle des mobilités, gare SNCF Toulouse Matabiau et station de métro Matabiau gare) sont directement connectées les unes aux autres pour assurer une continuité du parcours voyageurs.

La proximité immédiate des ouvrages souterrains implique des reports de charge sur les structures de chacun des projets. Il convient de mesurer ces impacts et de définir collectivement les dispositifs de construction à mettre en œuvre sur chaque projet pour garantir la stabilité d'ensemble. Un AMO expert en génie-civil sera en charge de ces études.

Actualisation du schéma directeur du PEM Matabiau-Gares :

Depuis fin 2021, une équipe de MOE urbaine, représentée par l'agence Güller-Güller architecture-urbanisme, s'est vu confier la conception du projet d'aménagement Grand Matabiau, quais d'Oc. L'arrivée de cette nouvelle équipe, en remplacement du groupement BAU, a permis de faire évoluer le projet sur l'ensemble des secteurs autour de la gare de Toulouse Matabiau. L'objectif visé d'une ouverture de la gare à 360° et les évolutions du projet urbain invitent les partenaires à réinterroger l'organisation fonctionnelle globale du pôle d'échanges Toulouse Matabiau-Gares (y compris le secteur Marengo-Périole) proposée dans le schéma directeur du PEM initial en 2019, et en particulier le positionnement et dimensionnement des équipements d'intermodalité tels que la gare routière Pierre Sépard, l'offre de stationnement VL et cycles. L'actualisation du schéma directeur du PEM sera confié à l'équipe de MOE urbaine de Grand Matabiau quais d'Oc.

Actualisation du schéma directeur signalétique :

Le secteur Marengo accueillera un Pôle d'échanges multimodal majeur, à rayonnement régional et métropolitain d'ici fin 2028. Plusieurs opérations constituent ce futur cœur de l'intermodalité :

- le prolongement des PASO nord et sud ;
- la création de la nouvelle ligne de métro C et de sa station Matabiau Gare en correspondance avec la ligne A ;
- la création de la Halle des Mobilités avec sa vélostation de 1000 places ;
- l'aménagement des espaces publics aux abords : le parvis Marengo.

Dans cet environnement complexe, la signalétique directionnelle entre les différents équipements (existants ou futurs) constitue un enjeu majeur pour assurer l'information voyageurs ainsi que le jalonnement tout au long du parcours usager, quel que soit le mode de déplacement.

Outre l'information voyageurs, la signalétique revêt un rôle essentiel pour la sécurité des cheminements

et la fluidité des circulations voyageurs. Elle doit être cohérente, lisible et homogène d'un bout à l'autre du parcours sur le secteur concerné, indépendamment du gestionnaire des différents espaces traversés.

Il convient ici de préciser que la mise en place de la signalétique est assurée par la maîtrise d'ouvrage de chaque projet, déclinant sa charte propre. C'est dans ce contexte qu'une vision d'ensemble contribuera fortement à l'amélioration de l'expérience usagers et de la lisibilité des cheminements dans et autour de ces équipements. Une réflexion globale, réalisée par un cabinet spécialisé, sur la signalétique s'avère dès lors nécessaire.

A noter qu'une charte signalétique partenariale a été créée par AREP Design en 2018, et validée par les instances partenariales de Grand Matabiau quais d'Oc (hors Région Occitanie) Les éléments ont été déployés dans le cadre des travaux de la phase 1 du PEM, sur les espaces publics desservant la gare de Toulouse Matabiau, la gare routière Pierre Sépard ainsi que le parking Gare Matabiau. Une phase 2 avait également fait l'objet d'échanges préliminaires, ce travail, qui permettra d'intégrer la Région Occitanie aux nouvelles réflexions, nécessite désormais un approfondissement en vue de sa mise en œuvre opérationnelle.

L'expertise vise à :

1. dresser un état des lieux exhaustif de la signalétique existante (gare Matabiau et son parvis, station métro ligne A)
2. identifier les dysfonctionnements actuels (illisibilité, redondance, manque de cohérence graphique entre les équipements, orientation déficiente...)
3. analyser les études de conception signalétique de l'ensemble des futurs équipements (prolongement des PASO, station métro ligne C, halle des mobilités, parvis Marengo),
4. proposer une stratégie de déploiement d'une signalétique partagée, cohérente, claire et accessible à l'échelle de la phase 2 du PEM GMQO sur les équipements existants et futurs.

A charge de chaque projet / maître d'ouvrage de :

- Décliner le plan de signalétique avec sa charte graphique
- Mettre en œuvre la signalétique.

Déploiement de supports de signalétique parvis Marengo

Dans la continuité et en cohérence avec le déploiement des mobiliers fixes et écrans d'informations dynamiques disposés sur le parvis historique de la gare de Toulouse Matabiau en 2019, cette mission porte sur la conception, la pose et la mise en service de la signalétique sur le parvis Marengo et couvre les prestations suivantes :

- Dispositifs de signalétique fixe (totems, panneaux d'information, etc.) ;
- Dispositifs de signalétique dynamique (écrans d'information voyageurs des départs en temps réel des trains, cars, bus, métro).

Pour la signalétique fixe et la signalétique dynamique, une gamme de mobiliers spécifique est déployée. Les mobiliers, implantations, et contenus d'information sont concertés entre partenaires au travers de comités de suivi signalétique et ce conformément aux éléments validés dans le schéma directeur signalétique de 2018.

Le flux d'information dynamique indispensable au fonctionnement de la signalétique dynamique sera mis à disposition par SNCF Gares & Connexions. La convention d'échanges de données préexistante pour le parvis de la gare de Toulouse Matabiau, conclue entre les partenaires concernés, sera étendue pour garantir la transmission au format souhaité des flux d'information dynamique avant affichage sur les écrans dédiés.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260213-20260211-3-2D-DE
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

Cette mission n'intègre pas le jalonnement routier et la signalisation de police, qui relèvent de la stricte compétence de Toulouse Métropole. La reprise du jalonnement routier fait ainsi l'objet d'un plan de déploiement directement piloté par la collectivité, en lien avec sa SPL Europolia.

Etude, travaux et exploitation d'une base logistique travaux mutualisée :

Les partenaires du projet d'aménagement Grand Matabiau, quais d'Oc sont convenus de travailler à la mise en œuvre d'une base logistique mutualisée pour les travaux du PEM, dans le secteur de Périole. Les travaux de démolition préalable sont en cours, sous maîtrise d'ouvrage Europolia.

Il s'agit désormais de préciser les conditions fines de conception, de réalisation et d'exploitation de cette base logistique, tant sur les aspects techniques que financiers. Les utilisateurs de cette base logistique seront Tisséo Ingénierie pour le second œuvre de la station Matabiau Gare, la Région Occitanie pour la Halle des mobilités et Toulouse Métropole pour les espaces publics. Cette mission d'accompagnement serait réalisée par un bureau d'études spécialisé pour la partie conception, puis par des entreprises travaux pour la mise en œuvre, et enfin par un gestionnaire de site pour l'exploitation.

Etude aéraulique :

La création des nouvelles connexions souterraines entre la Halle des mobilités, la vélostation, les espaces du métro et les souterrains SNCF génèrera des circulations d'air qu'il convient de qualifier. Il apparaît opportun de lancer une étude aéraulique approfondie à l'échelle de ces opérations. Cette étude vise à analyser et modéliser les flux d'air entre les différents ouvrages, afin de garantir une ventilation efficace et confortable pour les usagers, une maîtrise des conditions thermiques, ainsi qu'une gestion optimale des fumées en cas d'incident. Compte tenu des enjeux en termes de sécurité, de confort et de conformité réglementaire, le lancement de cette étude aéraulique constitue une étape indispensable à la bonne conduite du projet d'ensemble.

Les éventuelles modifications de conception soumises à l'issue des études, si elles impliquent des coûts supplémentaires, feront l'objet de discussions spécifiques que chaque maître d'ouvrage pourra librement acter ou non pour son périmètre.

Pour exemple, côté SNCF Gares & Connexions l'ouvrage est déjà en réalisation et ne peut être modifié.

ARTICLE 4. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIERES

L'article 4 de la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc est modifié dans ses points 4.1 et 4.2, comme suit. Les points 4.3 et 4.4 restent inchangés.

4.1 ASSIETTE DE FINANCEMENT

Le coût total du dispositif d'études et travaux est évalué à un montant prévisionnel de 2 883 600,00 € TTC, décomposé de la manière suivante :

Mission	Budget consolidé (€ TTC)
OPC inter-MOA / inter-chantiers	600 000 €
Etudes de flux	114 108 €
AMO Développement durable – Energie	345 000 €
AMO communication	289 052 €
Stratégie communication et conception signalétique fermeture PASO	156 000 €
AMO Génie civil – secteur Marengo	31 440 €
Actualisation du schéma directeur du PEM Matabiau-Gares	130 000 €
Actualisation du schéma directeur signalétique	120 000 €
Déploiement de supports de signalétique partenariale parvis Marengo	180 000 €
Etude, travaux, exploitation d'une base logistique travaux mutualisée	870 000 €
Etude aéraulique	48 000 €
	2 883 600 €

La programmation financière de la convention d'application n°1 du PPA s'effectue, dans la limite des participations définies à l'article 4.2 de la présente convention.

4.2 PLAN DE FINANCEMENT

Les parties conviennent que les études et missions relevant d'une démarche transversale feront l'objet d'un financement à parité, tandis que les missions en lien direct avec la phase opérationnelle seront financées au prorata des coûts travaux. Certaines missions feront l'objet d'une clé de répartition spécifique.

La programmation financière initiale, reprise sous la forme d'un tableau de financement prévisionnel joint en annexe à la présente Convention, indique pour chacune des études :

- Leur coût estimé (TTC),
- Les clés de répartition de leur financement entre les parties.

En conséquence, les Parties s'engagent à participer au financement des missions visées dans la présente convention, selon les clés de répartition suivantes et dans la limite des montants prévisionnels indiqués, savoir :

Co-financeur	Budget consolidé (€ TTC)	%
Etat	150 000 €	5,0%
Région Occitanie	783 541 €	26,2%
Toulouse Métropole	441 922 €	14,8%
Tisséo Collectivités	1 292 573 €	43,3%
SNCF Gares & Connexions	215 564 €	7,2%

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 - APPELS DE FONDS

L'article 5 de la convention d'application n° 1 au PPA Grand Matabiau, quais d'Oc est modifié dans son point 5.1, comme suit. Le point 5.2 reste inchangé.

5.1 MODALITES DE VERSEMENT DES APPELS DE FONDS

Europolia effectue les appels de fonds en direction des parties selon l'échéancier suivant, sur la base des études, travaux et missions réalisées :

Europolia adresse aux parties un appel de fonds, après achèvement et remise des livrables des études, missions ou des ouvrages, paiement du solde du prestataire et sur présentation d'un bilan financier général, certifié exact, qui comporte le détail de toutes les dépenses réalisées et effectivement payées en faisant apparaître les montants HT, TVA et TTC, déduction faite des pénalités de tout ordre appliquées par le Maître d'ouvrage.

Le calendrier prévisionnel des appels de fonds est le suivant :

- Novembre 2025
- Juin et novembre 2026
- Juin et novembre 2027
- Juin et novembre 2028

Pour les études, missions et travaux dont le montant excède 60 000 € TTC et dont la durée excède 6 mois, Europolia a la possibilité d'adresser des appels de fonds, sur la base d'au moins 15% des dépenses. Ces appels de fonds intermédiaires incluent un rapport technique présentant un état d'avancement et un bilan financier certifié exact, détaillant les dépenses réalisées et effectivement payées, déduction faite des pénalités de tout ordre appliquées par le Maître d'ouvrage.

Europolia s'engage à fournir, sur simple demande, aux parties qui en feraient la demande la copie des factures acquittées ou toutes pièces comptables de valeur probante équivalente figurant dans le bilan financier général.

Ces appels de fonds sont effectués auprès des parties, selon les clés de répartition fixées par études, missions ou travaux figurant dans le tableau de financement prévisionnel joint à la présente convention.

Sur la base du bilan financier général, les cofinancements s'effectueront sur le montant total TTC, chaque financeur étant appelé à gérer la récupération de la TVA, en fonction de son régime.

Europolia fournira aux parties, en juillet de l'année n-1, un budget prévisionnel des appels de fonds de l'année N.

ARTICLE 6- AUTRES CLAUSES DE LA CONVENTION INITIALE

Tous les autres articles de la convention d'application n°1 au PPA Grand Matabiau, Quais d'oc et de l'avenant n°1 non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

ARTICLE 7 - ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT N° 2

Le présent avenant n° 2 entrera en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties.

ANNEXES

- **Annexe 1** : Assiette de financement actualisée
- **Annexe 2** : Plan de financement actualisé

La présente convention est établie en six exemplaires originaux,

A Toulouse,
Le

Pour l'Etat,
Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

Monsieur Pierre-André Durand

Pour la Région Occitanie,
La Présidente

Madame Carole Delga

Pour Tisséo-Collectivités,
Le Président

Monsieur Jean-Michel Lattes

Pour Toulouse Métropole,
Le Président

Monsieur Jean-Luc Moudenc

Pour SNCF Gares & Connexions
Le Directeur des Programmes du Sud-Ouest

Monsieur Christophe Triconnet

Pour Europolia, SPL de Toulouse Métropole,
Le Directeur Général

Monsieur Raphaël Catonnet

Annexe 1 : Convention d'application n°1 du PPA : décomposition des missions d'études (€ TTC) - assiette de financement actualisée

Missions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Budget consolidé
OPC inter-MOA / inter-chantiers				59 018,40 €	57 312 €	40 777 €	150 000 €	146 446 €	146 446 €	600 000,00 €
Etudes de flux	9 240,00 €	9 240,00 €	28 380,00 €	38 460,00 €	28 788 €					114 108,00 €
AMO développement durable – énergie	38 300,00 €	161 449,20 €			13 699 €	12 488 €	42 630 €	40 448 €	35 985 €	345 000,00 €
AMO communication PEM		63 024,00 €	12 060,00 €	7 047,00 €		19 820 €	50 000 €	70 000 €	67 101 €	289 052,00 €
Stratégie communication et conception signalétique fermeture PASO						137 070 €	18 930 €			156 000,00 €
AMO Génie Civil - secteur Marengo					31 440 €					31 440,00 €
Actualisation du schéma directeur du PEM Matabiau-Gares							130 000 €			130 000,00 €
Actualisation du schéma directeur signalétique							40 000 €	50 000 €	30 000 €	120 000,00 €
Déploiement signalétique partenariale								30 000 €	150 000 €	180 000,00 €
Etude base logistique travaux mutualisée							620 000 €	125 000 €	125 000 €	870 000,00 €
Etude aéraulique							48 000 €			48 000,00 €
	47 540 €	233 713 €	40 440 €	104 525 €	131 240 €	210 156 €	1 099 560 €	461 894 €	554 532 €	2 883 600,00 €

Annexe 2 : Convention d'application n°1 du PPA : Plan de financement actualisé (€ TTC)

Décomposition des missions financées à parité (€ TTC)

Missions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Budget consolidé
AMO communication PEM	0 €	63 024 €	12 060 €	7 047 €	0 €	19 820 €	50 000 €	70 000 €	67 101 €	289 052 €
Actualisation du schéma directeur du PEM Matabiau-Gares	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	130 000 €	0 €	0 €	130 000 €
Actualisation du schéma directeur signalétique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	50 000 €	30 000 €	120 000 €
TOTAL	0 €	63 024 €	12 060 €	7 047 €	0 €	19 820 €	220 000 €	120 000 €	97 101 €	539 052 €

Décomposition des missions financées au prorata du coût travaux (€ TTC)

Missions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Budget consolidé
OPC inter-MOA / inter-chantiers	0 €	0 €	0 €	59 018 €	57 312 €	40 777 €	150 000 €	146 446 €	146 446 €	600 000 €
Etude et travaux base logistique travaux mutualisée	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	620 000 €	125 000 €	125 000 €	870 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	59 018 €	57 312 €	40 777 €	770 000 €	271 446 €	271 446 €	1 470 000 €

Décomposition des missions financées avec clé de répartition spécifique (€ TTC)

Missions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Budget consolidé
AMO développement durable – énergie	38 300 €	161 449 €	0 €	0 €	13 699 €	12 488 €	42 630 €	40 448 €	35 985 €	345 000 €
Etudes de flux	9 240 €	9 240 €	28 380 €	38 460 €	28 788 €	0 €	0 €	0 €	0 €	114 108 €
AMO Génie Civil - secteur Marengo	0 €	0 €	0 €	0 €	31 440 €	0 €	0 €	0 €	0 €	31 440 €
Stratégie communication et conception signalétique fermeture PASO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	137 070 €	18 930 €	0 €	0 €	156 000 €
Déploiement signalétique partenariale	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	150 000 €	180 000 €
Etude aéraulique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	48 000 €	0 €	0 €	48 000 €
TOTAL	47 540 €	170 689 €	28 380 €	38 460 €	73 927 €	149 558 €	109 560 €	70 448 €	185 985 €	874 548 €
Reste à financer hors Etat	2 540 €	65 689 €	28 380 €	38 460 €	73 927 €	149 558 €	109 560 €	64 448 €	155 985 €	

Prévisionnel dépenses par financeur (€ TTC)

Financeurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Budget consolidé	%
Etat - PPA	45 000 €	105 000 €								150 000,00 €	5,0%
Region Occitanie	847 €	42 904 €	13 480 €	32 875 €	42 400 €	23 861 €	326 815 €	139 158 €	161 202 €	783 541,00 €	26,2%
Toulouse Métropole	847 €	42 904 €	13 480 €	19 300 €	19 884 €	38 142 €	131 870 €	76 725 €	98 769 €	441 922,00 €	14,8%
Tisséo Collectivités	847 €	42 904 €	13 480 €	52 351 €	52 744 €	121 230 €	567 720 €	208 511 €	232 786 €	1 292 573,00 €	43,3%
SNCF Gares & Connexions					16 211 €	26 923 €	73 155 €	37 500 €	61 775 €	215 564,00 €	7,2%
TOTAL	47 540 €	233 713 €	40 440 €	104 525 €	131 240 €	210 156 €	1 099 560 €	461 894 €	554 532 €	2 883 600 €	100,0%